



Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées

Elaboration du SCoT

| | |
|---------------------|--|
| Objet et date | Entretien stratégique Ressource en eau |
| Personnes présentes | Voir feuille de présence |

| Relevé de décision | Action à mener SM BS3V | Action à mener EVEN |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Etat d'avancement des SAGE et dispositions à prévoir: <p>SAGE de la Somme Aval et cours d'eau côtier : Validation par la CLE prévue en mars 2018 Prévoit des dispositions à l'instar de ce qui est prévu sur le Grand Amiénois demandant des études aux PLUi sur les axes de ruissellement.</p> <p>SAGE Authie : en cours d'élaboration, un PAGD et règlement sont rédigés – à confirmer.</p> <p>SAGE Bresle : en application. Des dispositions sont prévues demandant des études sur les axes de ruissellement.</p> | <p><i>Définition des études complémentaires à lancer sur la base des dispositions des SAGE.</i></p> | <p><i>Contact animateur SAGE pour récupérer les dispositions s'appliquant au SCoT et PLUi</i></p> |
| <ul style="list-style-type: none"> Qualité des masses d'eau <p>Préciser les sources du diagnostic notamment au regard de la qualification de mauvais état chimique des masses d'eau souterraine</p> <p>Une Opération de Reconquête de la Qualité de l'eau a été initiée sur l'Aire d'Alimentation de Captage de Crécy en Ponthieu. En revanche, ce captage n'est pas concerné par une Zone Soumise à Contrainte Environnementale.</p> <p>Compléter l'analyse par les conclusions de l'étude à paraître BRGM – Grand Littoral Picard sur la nappe de Craie dans le secteur de Marquenterre : absence d'influence du biseau salé mais présence d'une nappe fossile salée.</p> <p>L'étude sur la nappe de Craie dans le cadre du Plan Somme II porte principalement sur son évolution vis-à-vis des changements climatiques.</p> | <p><i>Contact avec le BRGM Violaine Bault pour récupérer l'étude / les principales conclusions</i></p> | <p><i>Mettre à jour les diagnostics écrits SCoT / PLUi</i></p> |

| | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Alimentation en eau potable : <p>Les données quantitatives sur les capacités d'accueil du territoire en eau potable doivent être revues avec les gestionnaires.</p> <p>L'interprétation du rendement moyen 80%, s'il est confirmé, est à revoir car il ne traduit pas un habitat rural dispersé.</p> <p>Pour estimer les besoins saisonniers demander aux collectivités gestionnaires les estimations.</p> | <p><i>Demander de données aux services gestionnaires</i></p> | <p><i>Lister les indicateurs demandés</i></p> <p><i>Proposer un indicateur à demander aux gestionnaires pour quantifier les variations saisonnières</i></p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Assainissement : <p>Les données relatives aux stations d'épuration sont à revoir :</p> <p>Il n'est pas relevé de stations non conformes ou en dépassement hormis Chepy. Celle du Crotoy va être refaite.</p> <p>Les stations problématiques présentées sont analysées de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lanchères : personne n'est raccordé dessus à part une aire d'accueil qui va être déconnectée • Saily Flibeaucourt en cours de règlement (Dossier Loi sur l'Eau) • Le Boisle, STEU en fin de vie, idem (Dossier Loi sur l'Eau) <p>Longpré-les Corps Saints est sous-dimensionnée de part l'arrivée d'eaux parasites.</p> <p>En termes d'assainissement non collectif, le diagnostic ne traduit pas la part d'ANC / AC pour les communes ayant les deux systèmes.</p> <p>Le taux de conformité paraît incohérent. Pour l'ex CCA, il est plutôt de 70 % de non-conformité dont 10 à 20 % impliquant des obligations de travaux.</p> <p>A noter que les SAGE vont définir des zones prioritaires dans lesquelles s'imposera l'obligation de travaux en cas de non-conformité.</p> | <p><i>Soumettre aux gestionnaires les données pour correction</i></p> | <p><i>Fournir le tableau des capacités issus du Portail de l'Assainissement (SISPEA)</i></p> |
| <ul style="list-style-type: none"> • Eaux pluviales : <p>Concernant les eaux pluviales, à noter que l'étude prévue par la Plan Somme II concerne une étude préalable à la définition d'un Schéma Directeur des Eaux Pluviales.</p> <p>La SOMEA a réalisé plusieurs études sur les sous-bassins versants concernés ;</p> <p>Le SAGE de l'Authie a réalisé une étude sur l'ensemble du Bassin Versant.</p> <p>Le SAGE de la Bresle a une étude hydraulique disponible pour le sous-bassin versant concerné par le SCoT.</p> | <p><i>Relancer la SOMEA pour récupérer les études existantes</i></p> | <p><i>Mettre à jour l'état initial de l'environnement</i></p> <p><i>Contact animateur SAGE pour récupérer les études existantes</i></p> |